

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 25 mai 2023

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION
GENERAL**

2.1 – Ressources Humaines

2.1.4 Calendrier universitaire 2023-2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*
- VU** *la délibération 2023-02-09-24 de la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie en séance le 9 février 2023 et approuvant le calendrier qui était présenté ;*
- VU** *l'avis favorable du Comité social d'administration de l'Etablissement réuni en séance le 7 avril 2023 portant sur une version amendée du calendrier ;*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 27 voix pour et 0 voix contre le calendrier universitaire 2023-2024 dont le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 1er juin 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Calendrier général des enseignements, vacances et fermetures de l'établissement pour l'année universitaire 2023-2024[illegible]

Année universitaire : du 01/09/2023 au 31/08/2024

Vacances scolaires pour information			
Reprise scolaire			
Vacances de Toussaint			
Vacances de Noël			
Vacances d'hiver			
Vacances de printemps			
Vacances d'été			

	Jours fériés
	Fermeture de l'université
	Longs étudiants : harmonisés avec ANGERS et NANTES
	Vacances scolaires Zone B
	Date limite pour les inscriptions tardives (selon l'arrêté du Président)
	Date limite demande annulation IA avec remboursement
	Date limite Contrôle continu / passage examen UE0

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

∞ Séance du 09 février 2023 ∞

**Calendrier Universitaire : vacances universitaires des étudiants
LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

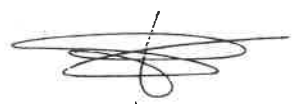
- VU** le code de l'Education et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **Adopte à la majorité : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Le Mans, le 09 février 2023,

Pour le Président de l'Université,
Le Vice-Président de la CFVU,



Sylvain DURAND

Calendrier général des enseignements, vacances et fermetures de l'établissement pour l'année universitaire 2023-2024

Avril 23	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Année universitaire : du 01/09/2023 au 31/08/2024

Vacances scolaires pour information

Retour scolaire
Vacances de Toussaint
Vacances de Noël
Vacances d'hiver
Vacances de printemps
Vacances d'été

Zone A	Zone B	Zone C
Lundi 4 septembre		
du samedi 21/10/23 au lundi 04/11/23		
du samedi 23/11/23 au mardi 08/02/2024		
du 17/03 au 04/03	du 14/03 au 11/03	du 10/02 au 26/02
du 13/04 au 29/04	du 20/04 au 06/05	du 06/04 au 22/04
Fin des cours le samedi 6 juillet 2024		



Jours fériés	
Fermeture de l'université	
Congés étudiants : harmonisés avec ANGERS et NANTES	
Vacances scolaires Zone B	
DL IA	Date limite pour les inscriptions tardives (selon l'arrêté du Président)
DL Annuel IA	Date limite demande annulation IA avec remboursement
DL CC UEO	Date limite Contrôle continu passage examen UEO

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Social
d'Administration de l'Etablissement

Titulaires pour attribution
Suppléants pour information

Le Mans, le 12 Mai 2023

EXTRAIT DU RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Séance du 12 Mai 2023

**Définition des périodes de congés annuels et des périodes d'enseignement
pour l'année universitaire 2023-2024**

Le Comité Social d'Administration de l'Etablissement,

vu *le décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État.*

après en avoir délibéré,

émet un avis favorable à l'unanimité : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Président de l'Université

Pascal LEROUX

